



PLF / PLFSS 2025

**ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SDI
AU NOM DES ARTISANS, COMMERÇANTS
ET DIRIGEANTS DE TPE**

SOMMAIRE

.....

3

ÉTAT DES LIEUX DES TPE

- *Constats*
- *Conséquences*
- *Sujets de préoccupation*

4

AIDES À L'APPRENTISSAGE

- *Constats*
- *Annonces du Gouvernement*
- *Impact*
- *Propositions du SDI*

5

HAUSSE DES CHARGES SUR LES BAS SALAIRES

- *Constats*
- *Annonces du Gouvernement*
- *Propositions du SDI*

6

ÉNERGIE

- *Constats*
- *Annonces du Gouvernement*
- *Impact concret sur une TPE*
- *Propositions du SDI*



Syndicat des indépendants

Ensemble pour réussir

Etat des lieux dans les TPE

Les constats :

- 86% des dirigeants de TPE découragés (Baromètre du SDI T3 2024).
- Plus de la moitié gagnent moins d'un SMIC pour 200h de travail/mois.
- 63% constatent une baisse d'activité et de consommation au T3 2024.

Conséquences :

1- Baisse des recrutements dans les TPE

- Chute des intentions de recrutement de 22% à 13% depuis le début d'année 2024.
 - Raison numéro 1 = le niveau de charges sur les salaires.
 - Raison numéro 2 = le contexte économique.

2 - Baisse du soutien bancaire

- Seules 57% des TPE obtiennent le crédit de trésorerie sollicité au T3 2024.
- 78% au T2 2024

3 - Baisse des investissements

Défaillances en 2024

- **66 000 défaillances** sur 12 mois.
 - (dont 72% de liquidation judiciaire).
- **59% des liquidations judiciaires** => entreprises de plus de 6 ans.
- **+26% de défaillances** entre le T3 2023 et le T3 2024.
 - (entreprises de moins de 3 salariés)
- **Secteurs les plus en souffrance** => bâtiment, réparation auto, hébergement, restauration
- **233.427 cessations volontaires d'activité** de janvier à octobre 2024 (+10% comparé à 2023).

Les sujets de préoccupations des dirigeants de TPE

- La hausse des charges sur les bas salaires.
- La baisse des aides à l'apprentissage.
- La hausse des taxes sur l'électricité.

Hausse des charges sur les bas salaires

Constats

Le niveau des charges sur les salaires constitue le premier frein à l'embauche et à l'augmentation des rémunérations au sein des TPE.

Les bas salaires sont particulièrement concentrés au sein des TPE. Si 17% des salariés français sont au SMIC, **ce taux est de :**

- 28% en moyenne dans les TPE;
- Jusqu'à 40% dans les secteurs d'activité intensifs en main d'oeuvre (HCR, services à la personne, services aux entreprises).

Annonces du Gouvernement

1- Hausse du SMIC de 2%

Le gouvernement a avancé au 01/11/2024 l'augmentation du SMIC de 2%, soit 135,34€ brut/mois.

2 - Baisse des aides sur les bas salaires

Le projet vise à réformer la structure des allègements de charges avec une hausse des charges sur les bas salaires soit 73€ par salarié par mois (+4,05% au niveau du SMIC selon le rapport Bozio-Wasmer).

3- Simulation sur une TPE de 5 salariés :

35,34€ SMIC (+2% au 01/11/2024) + 73€ baisse des aides x 12 mois X 5 = 6500€/an.

Propositions du SDI

1 - Revenir aux fondamentaux et conserver les allègements de charges sur les bas salaires au sein des TPE.

La politique de baisse initiée depuis 1993 a toujours ciblé les faibles rémunérations, voire les seules entreprises de moins de 10 salariés. L'élargissement des aides au salaires plus élevés (jusqu'à 2,5 SMIC puis 3,5 SMIC) est assez récente (2013, 2019 et 2022).

2 - Accompagner les hausses de salaires et de charges d'une hausse du temps de travail :

- porter la durée hebdomadaire légale du travail à 36h ou plus.
- suppression d'1 jour férié

3 - Réformer le système des aides sociales (aide au logement, prime d'activité) pour que leur suppression ou leur baisse en cas d'augmentation du SMIC ne soit pas compensé par une hausse des charges pour leurs employeurs.

Selon la DREES, augmenter de 100€ le pouvoir d'achat d'un salarié coûte 442€ à l'employeur.

A ce stade, amendement adopté à l'AN pour annuler la réforme des allègements de charges.

Aides à l'apprentissage

Constats

40% : Taux du nombre d'apprentis formés dans les entreprises de proximité.

70% : Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

Les contrats d'apprentissage ont connu une forte augmentation dans les études supérieures essentiellement en raison d'un effet d'aubaine pour des grandes entreprises.

Annonces du Gouvernement

Le gouvernement envisage de baisser les aides à l'apprentissage sur plusieurs points :

- Au niveau des employeurs en passant la prime versée de 6000€ à 4500€.
- Au niveau des apprentis :
 - En soumettant (une part) de la rémunération à cotisations CSG-CRDS
 - **baisse évaluée à 5€ de la rémunération nette**
 - En soumettant (une part) de la rémunération à cotisations sociales salariales
 - **baisse de 19€ de la rémunération nette**

Impact et ressenti de la mesure

Une forte baisse du nombre d'apprentis au sein des TPE, notamment sur les premiers niveaux de formation (CAP / BEP / Bac Pro) et donc sur la population étudiante le plus en besoin de formation pour accéder à l'emploi (Enquête Flash du SDI - octobre 2024).

43% des TPE **n'embaucheront pas ou plus**

44% des TPE **réduiront le nombre d'apprentis** au sein de leur entreprise

Propositions du SDI

Supprimer / Diminuer / Moduler les aides en fonction de la taille des entreprises :

- Les renforcer sur les TPE (3 millions de professionnels)
- Les diminuer pour les autres, voire les supprimer pour les grandes entreprises :

Ex : 50 apprentis dans une grande entreprise représentent 300.000€ d'aides qui pourraient être réparties sur 150 apprentis TPE (+2000€/contrat pour les TPE = 8.000€ d'aides).

Plus d'aides pour les TPE, c'est :

- Plus de contrats dans ces entreprises (*beaucoup ne prennent pas d'apprentis car le coût reste trop élevé*) ;
- Une formation plus polyvalente et qualitative pour les jeunes.

A ce stade, amendement adopté à l'AN pour annuler la réforme des aides à l'apprentissage, y compris en ce qui concerne les apprentis.

Energie

Constats

La hausse des prix des énergies sur les années 2021 - 2022 a largement contribué à la déstabilisation de la trésorerie des TPE.

Le niveau actuel des prix est loin d'être revenu à celui des années antérieures à 2021 et n'y reviendra probablement jamais.

Pour 75% des TPE (Baromètre SDI) le coût de l'énergie représente une menace pour leurs activités.

Annonces du Gouvernement (TICFE)

Réduite à 1€/MWh durant la crise énergétique, **cette taxe a été remontée à 21€/MWh au 1er février 2024**. Il est question pour le gouvernement de la remonter au minimum à 32,44€/MWh, soit son niveau initial.

Pour autant, **s'il affirme toujours que la facture baissera de 9% au 1er/02/2025**, le gouvernement entend capter les bénéfices d'une baisse plus importante du prix de l'électricité.

Ainsi, il est tout à fait possible d'envisager **une baisse 9% de la facture avec une TICFE à 37€, 40€, voire 47€/MWh** (calcul UFC Que Choisir).

Impact concret sur une TPE

Exemple : Boulanger avec une consommation de 100MWh/an depuis le 01/02/2024 au 01/02/2025

Niveau TICFE	Augmentation de facture (pour une année)	% d'augmentation (sur base prix moyen 144€/MWh prix de marché au 1 ^{er} janvier 2024)
32,44€	3.144€	21,68%
37€	3.600€	24,82%
40€	3.900€	26,89%
47€	4.600€	31,72%

A noter que ce calcul ne tient pas compte de l'augmentation de 4,81% du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), toujours pour le 1er/02/2025.

Propositions du SDI

1- Garantir aux TPE une baisse effective de leur facture de 9% au 1er/02/2025 quel que soit le prix de marché.

2- Autoriser les TPE à rompre leurs contrats d'électricité dans les mêmes conditions que les particuliers, à savoir **sans IRA (Indemnités de Résiliation Anticipée)**.

Proposition 2 soutenue par le Médiateur National de l'Energie.



Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

jean-guilhem.darre@sdi-pme.fr
06 16 33 46 45

clara.pellerin@sdi-pme.fr
06 16 33 46 33